

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 715

présenté par

M. Breton, M. de La Verpillière, M. de Mazières, M. Vitel, M. Goujon, M. Myard,  
M. Alain Marleix, M. Gérard, M. Sermier, M. Terrot, M. Martin-Lalande, M. Suguenot, M. Huet,  
Mme Dion, M. Fromantin, Mme Duby-Muller, M. Cochet, Mme Lacroute, M. Wauquiez,  
Mme Genevard, M. Mariani, M. Accoyer, M. Decool, M. Lurton, Mme Besse, M. Moreau,  
M. Leboeuf, Mme Louwagie, M. Daubresse et M. Gandolfi-Scheit

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 un rapport sur la liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition de loi n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact. Il est important que la représentation nationale soit informée par un rapport sur la liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires.